

Bourg-en-Bresse
Agglomération

N° 7

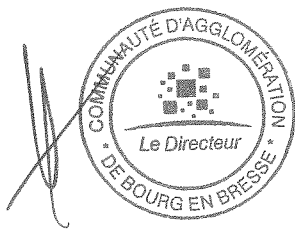
**OBJET : Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat -
Renouvellement urbain :
attribution des subventions aux
propriétaires.**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
19	13

Certifié publié ou notifié selon les
termes de la réglementation en vigueur,
après dépôt en Préfecture

Le 20 avril 2010

Pour le Président
et par délégation
le Directeur Général
des Services
B.DUPONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 6 avril 2010

Convocation en date du 30 mars 2010

Sous la présidence de Michel FONTAINE, Président.

Présents : MM. Michel FONTAINE, Thierry MOIROUX, Jean-Paul RODET, **Mme** Sylviane CHENE (Bourg-en-Bresse), **MM.** Bernard DUPIN (Jasseron), **Mme** Hélène CEDILEAU (Péronnas), **MM.** Christian BERNARD (Polliat), Gérard GAVILLON (Servas), Bernard QUIVET (St-André-sur-Vieux-Jonc), **Mmes** Cécile BERNARD (St-Denis-Les-Bourg), Monique BRUHIERE (Saint-Rémy), **MM.** Christian JAMBON (Vandeins), Bernard PERRET (Viriat).

Excusés : MM. Jean-François DEBAT (Bourg-en-Bresse), Jean BERARD (*à partir de 19 h 30*) (Dompiere-sur-Veyle), Michel CHANEL (Buellas), Jean-Claude SIMONET (Montracol), Yves BOUILLOUX (*à partir de 18 h 55*) (Montcet).

Absent : M. Michel BUELLET (Lent).

Secrétaire de séance : M. Christian BERNARD (Polliat).

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur Bernard PERRET, Vice-Président, expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté a voté le 29 mars 2005 le lancement de la phase opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) et la mise en place d'une enveloppe de crédits pour les subventions aux travaux, complémentaires à celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

CONSIDERANT que ces engagements ont été formalisés dans la convention d'opération signée le 10 juin 2005 et ses avenants signés le 6 juin 2006 et le 18 mars 2009 fixant le cadre d'intervention et les modalités de financement des différents partenaires ;

Vu les avis favorables du Comité technique de l'OPAH et de la Commission ANAH ;

Monsieur le Vice-Président propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil, de statuer sur les demandes suivantes :

PROPRIETAIRE BAILLEUR :

- **Commune de Bourg-en-Bresse** : 18 avenue des Sports --
Propriétaire : SCI SJF - M. Pascal FAURE
Création d'un logement par transformation d'usage - Type de loyer : Intermédiaire
Coût prévisionnel de l'opération : 75 657 € - Dépense subventionnée : 75 657 €
Subvention ANAH (30%) : 22 697 €
Montant maximum de la subvention de Bourg-en-Bresse Agglomération (2, 5%) : 1 891 €

PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

- **Commune de Bourg-en-Bresse** : 7 rue Abbé Gringoz --
Propriétaire : M. et Mme Mohamed EL KHABCHI
Amélioration personne âgée / handicapée - Propriétaire à revenus très modestes
Coût prévisionnel de l'opération : 9 892 € - Dépense subventionnée : 9 892 €
Subvention ANAH (40%) : 3 957 €-
Montant maximum de la subvention de Bourg-en-Bresse Agglomération (2,5%) : 247 €

RÉFECTURE de L'AIN

Reçu
le

20 AVR. 2010

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- **Commune de Lent : Grande rue** – Propriétaire : M. Jean-Marie PELOTIER
Amélioration personne âgée / handicapée – Propriétaire à revenus très modestes
Coût prévisionnel de l'opération : 16 114 € - Dépense subventionnée : 13 000 €
Subvention (40%) et primes ANAH: 7 000 €
**Montant maximum de la subvention de Bourg-en-Bresse Agglomération
(2,5%) : 325€**

- **Commune de Polliat : 387 route de Mâcon** –
Propriétaire : Mme Gisèle CHAFFAUD
Adaptation personne âgée / handicapée – Propriétaire à revenus très modestes
Coût prévisionnel de l'opération : 2 835 € - Dépense subventionnée : 2 835 €
Subvention ANAH (50%) : 1 418 €
**Montant maximum de la subvention de Bourg-en-Bresse Agglomération
(2,5%) : 71 €**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

- **ACCORDE** les subventions au propriétaire bailleur et aux propriétaires occupants précités au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, telles que susmentionnées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée.

Pour extrait conforme,
Pour le Président,
et par délégation la Vice-Présidente
C.BERNARD

